

mission
laïque
française



Enseigner , collaborer avec un.e AESH
Assurer les fonctions d'AESH



Le cadre général et ses particularités dans l'EFE

Les missions de l'AESH

Les conditions de la réussite

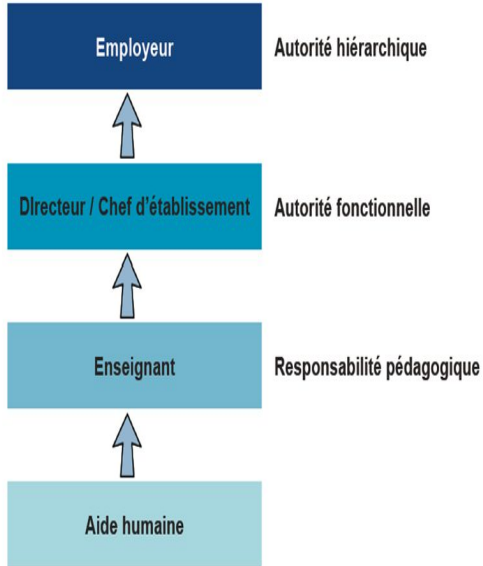
Le cadre général

Rappel des lois: un principe inscrit dans la loi depuis 2005, avec la scolarisation des élèves handicapés dans le milieu scolaire ordinaire et celle de 2013, d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république. Loi pour l'école de la confiance, 2019.

Dans le cadre de l'inclusion, le recours à une aide humaine peut être fait. Les conditions de recrutement et d'emploi des AESH ont été définies par l'arrêté de 2014 et la circulaire de 2017. La circulaire de 2019 définit le cadre de gestion de ces personnels



en France



- AESH : agents contractuels avec contrat de **droit public**. Agent de l'éducation nationale, avec adresse électronique professionnelle.
- Gérés par les **services académiques**. Ces derniers s'occupent du recrutement, du placement des AESH et de la partie RH.
- recrutement : titulaires de diplômes domaine aide à la personne ; expérience accompagnement personnes handicapées ; titulaire d'un diplôme niveau 4
- Contrats à **durée déterminée** : par le recteur ou le chef d'établissement pour une durée de 3 ans, renouvelables une fois.
- Passage possible en **CDI** au bout de 6 ans. Le temps passé dans différents établissements ou académies est accumulé. Les AESH relèvent de la compétence des CCP (commission consultative paritaire) pour leur situation professionnelle
- entretien professionnel au moins tous les 3 ans
- l' AESH est **membre de la communauté éducative**
- participation aux équipes pédagogiques et aux équipes de suivi de scolarisation (ESS)
- une fois recruté l'AESH est affecté dans un ou plusieurs établissements
- son emploi du temps peut être défini par l'IEN (dans le cadre d'un PIAL)
- **formation** d'adaptation à l'emploi / formation continue

Le cadre

dans les établissements

français à l'étranger



- **Employeur** : majoritairement la famille/ les familles si AESH mutualisé.e. Autres possibilités à la marge : l'association de parents, le lycée. Une aide peut être octroyée aux familles françaises boursières.
- **Recrutement** : par la famille, le lycée ou l'association de parents. Contrat à la personne.
- **Formation** : existante ou non
- **Relations avec l'établissement** : emploi lié par une convention tripartite famille/établissement/AESH (annexe)
- **Relations avec les structures** : professionnels autres qui s'occupent de l'enfant

les missions de l'AESH



Sous le contrôle des enseignants, ils ont vocation à favoriser l'autonomie de l'élève, sans se substituer à lui, sauf lorsque c'est nécessaire.

Leurs missions peuvent être divisées en trois catégories :

- l'aide humaine individuelle
- l'aide humaine mutualisée
- l'accompagnement collectif dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis).*

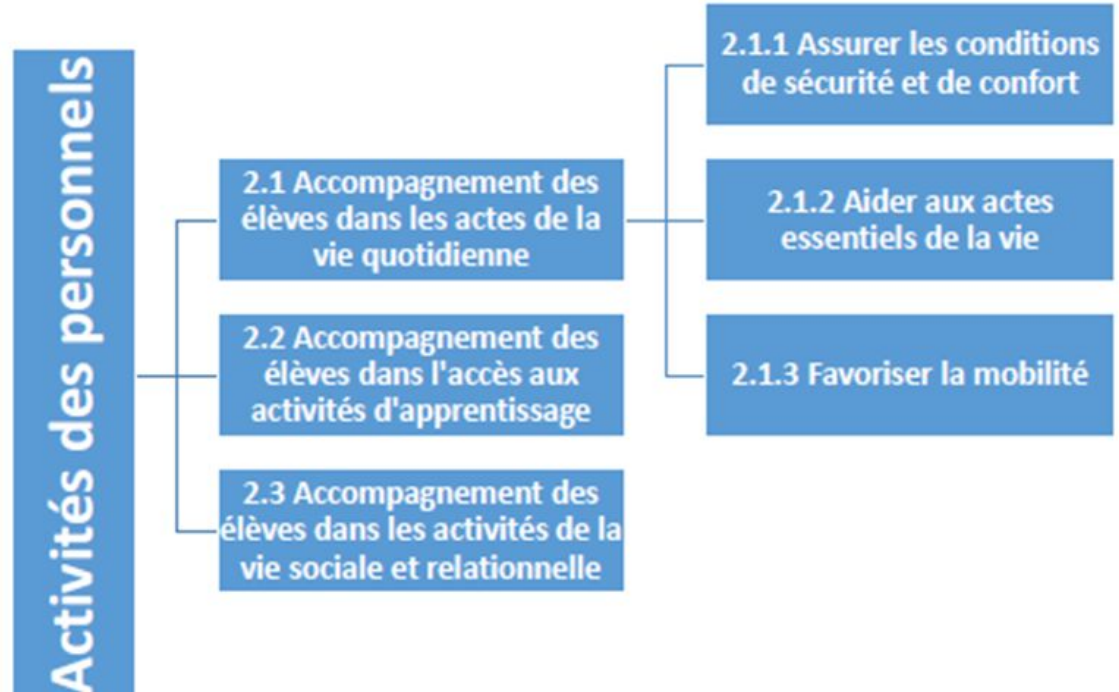
l'aide individualisée

- déterminée par la CDAPH, selon une quotité horaire déterminée
- accompagnement soutenu et continu

l'aide mutualisée

- déterminée par la CDAPH, lorsque l'accompagnement n'est pas nécessairement soutenu et continu : indication des activités principales de la personne en charge de l'aide humaine.
Lorsqu'un personnel chargé de l'aide humaine mutualisée suit plusieurs élèves sur un même établissement scolaire, le partage de son temps en plages horaires fixes dédiées doit faire l'objet d'une concertation avec le directeur d'école ou le chef d'établissement.

Trois domaines



Accompagnement
dans les actes
de la vie
quotidienne



Assurer les conditions de sécurité et de confort

Aider aux actes essentiels de la vie

Favoriser la mobilité

vie quotidienne

Déplacements

- Dans l'école
- Dans la classe
- Sur la cour de récréation
- En dehors de l'école

Installation en classe

- Au poste de travail
- Sur le banc, le tapis...
- Dans le « coin » X

Repas

- Choix du repas
- Gestion du repas
- Découpage de la viande
- Utilisation des couverts

Hygiène

- Initiative du passage aux toilettes
- Essuyage, propreté
- Lavage des mains

Habillage

- Déshabillage à l'arrivée
- Habillage pour sortir
- Laçage des chaussures

Accompagnement dans l'accès aux activités d'apprentissage



- **Stimuler** les activités sensorielles, motrices et intellectuelles
- Choisir des supports adaptés et **conçus par des professionnels**,
- **Faciliter** l'expression du jeune, l'aider à communiquer
- **Rappeler** les règles d'activités
- Contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage
- Aider à la compréhension l'application des consignes
- **Assister** dans l'activité d'écriture, la prise de notes
- Aide de passation des **épreuves d'examens**

activités d'apprentissage

Gestion des affaires personnelles

- Sortie, rangement des outils du cartable
- Disposition des outils
- État des outils
- Fréquence du remplacement des outils

Rythme de travail Sur la demi-journée, la journée

- Moments les plus « productifs »
- Mobilisation dans la durée
- Activités plus mobilisatrices

Participation orale

- Expression
- Prise de parole spontanée
- Prise de parole sur sollicitation
- Sujets privilégiés d'expression
- Moments privilégiés d'expression
- Adresses des prises de parole

Consignes de tâches

- Type « pertinent » de consigne
- Écoute, lecture de la consigne
- Compréhension
- Fréquence de la répétition, de l'adaptation

activités d'apprentissage

Réalisation

- Capacité de réflexion
- Capacité de concentration
- Capacité d'attention
- Capacité de persévérance
- Capacité d'achèvement

Graphisme Prise de notes

- Nature des « traces »
- Qualité des « traces »
- Tenue des outils d'écriture
- Longueur des écrits par rapport à la demande
- Nécessité de guidage et fréquence

Manipulations(SVT, arts, technologie)

- Règle, ciseaux, pinceau, récipient verseur, etc.
- Nécessité d'une aide et fréquence
- Géométrie : tracés

activités d'apprentissage

Activités physiques et sportives

Participation individuelle

Participation à l'activité collective

Équilibre

Adresse

Intérêt pour la performance

Appréciation de l'erreur

Identification de l'erreur

Acceptation

Capacité de prise en compte

Réalité de la correction

Appréciation de la remarque

Réception de la remarque

Capacité de prise en compte

Sorties scolaires

Piscine, dojo, médiathèque, cinéma, etc.

Comportement individuel/collectif

Participation

« Réinvestissement » en classe

Accompagnement dans les activités de la vie sociale et relationnelle

- mettre en confiance dans l'environnement
- favoriser les interactions
- sensibiliser l'environnement et prévenir les situations d'isolement
- favoriser la participation aux activités



vie sociale et relationnelle

Participation à la vie de l'école

Assiduité

Participation/passivité/isolement

Agressivité

Esprit d'initiative

Sens de la responsabilité

Gestion des émotions

Réactions à l'imprévu

Fréquence de pleurs

Fréquence de manifestations de crises

Gestion des situations de crises

Sécurité

Mise en danger de lui-même

Mise en danger des autres

Moments, lieux, activités « à risques »

Relations

Avec les autres élèves de la classe,
de l'école

Avec l'adulte, les adultes

En relation duelle

Dans la classe, sur la cour
de récréation...

Bien-être

Désir d'école

Plaisir d'y être

(Re) connaissance dans l'école

Jeu dans la cour

Respect des règles de vie

Connaissance et compréhension

Pratique des règles de civilité

Pratique des règles de politesse

Posture, tenue

Les conditions de la réussite



côté AESH

Axes et leviers :

- ne pas faire à la place ni de l'élève ni de l'enseignant
- place du tâtonnement et des essais/erreurs de l'élève à découvrir
- devoir de discrétion
- déterminer les limites de l'aide avec l'enseignant : objectif autonomie de l'élève
- accompagner la scolarisation,
- ne pas isoler l'enfant du reste de la classe en créant une "bulle"

difficultés :

- connaître l'école, son fonctionnement
- peut ressentir un sentiment d'incompétence

côté enseignant et établissement

Axes et leviers :

- expliquer les attendus, les objectifs et les contenus adaptés
- aménager des temps de travail avec l'AESH
- présenter à la classe
- continuer l'aide individuelle auprès de l'élève, ne pas se décharger sur l'AESH
- instaurer un outil de liaison
- intégrer dans l'équipe, pour tout ce qui est formel et informel
- instaurer un dialogue sur les difficultés et les réussites de l'élève

difficultés :

- travailler avec un autre adulte
- connaître le trouble spécifique

Définir les rôles et missions de chacun

-La communication : formelle et informelle

-La co-réflexion

-La confiance



- Concertation AEHS /Enseignant régulières, compte-rendu en fin de journée ou un autre moment défini .

-Mettre en place des outils permettant de mieux communiquer : carnet de liaison , mail, carnet de bord, fiche de liaison, espace partagé,

-Donner des explications : sigles.....

-Des outils pour mieux comprendre l'élève pour faire évoluer l'accompagnement : grille observation...

-Partenariat : associer l'AESH aux rencontres et équipes



Ressources :

dominique.collado@mlfmonde.org
nathalie.minassian@mlfmonde.org

[cap école inclusive](#)

[scolarisation d'élèves en situation de handicap dans un lycée français à l'étranger](#)

[gestion et mission des AESH](#)

[circulaire 2014](#), recrutement des accompagnants

[circulaire 2017](#), missions des accompagnants

Aesh et enseignant, Grégoire Cochetel



#Mlfveille